

## **Communiqué de presse - Réforme des autorisations de médecine d'urgence**

Paris, le 13 juin 2023.

L'état de santé de la population est marqué par une prévalence accrue des maladies chroniques. Le parcours de vie des patients vivant avec ces pathologies est fait de périodes de stabilité de leur état mais également de décompensations aiguës. Dans une logique de maîtrise des dépenses de santé les gouvernements successifs tentent, depuis des années, de s'adapter à ces évolutions démographiques et épidémiologiques. La réorganisation de l'offre hospitalière de soins a ainsi été pensée dans une logique territoriale où les plateaux techniques spécifiques se concentrent dans des hôpitaux dits de référence.

Cette reconfiguration de l'organisation hospitalière a entraîné un accroissement du nombre de transfert de patients vers les établissements dotés des plateaux techniques nécessaires tant au diagnostic qu'aux traitements.

Cette situation avait été anticipée en confiant réglementairement aux infirmier(e)s-anesthésistes (IADE) le transport des patients sédatisés intubés/ventilés stabilisés. Au regard des compétences que les IADE possèdent tant dans le domaine de l'anesthésie et de la réanimation mais aussi en matière de transport sanitaire, cette mission réalisée en autonomie gardait un caractère sécuritaire pour les patients. L'expérience vécue lors de la crise COVID a montré la pertinence de ce dispositif qui a limité la mortalité et la morbidité en fluidifiant les parcours des soins.

Il est étonnant de découvrir qu'un projet de réforme des autorisations de médecine d'urgence prévoit d'ouvrir aux infirmiers généralistes (IGE) la réalisation de ce type de transport de patient bénéficiant d'une suppléance ventilatoire et d'une sédation.

Les besoins sécuritaires et qualitatifs des patients relevant de ce type de soins aigus se seraient-ils allégés ? Les risques induits seraient-ils moins importants pour expliquer qu'on modifie le niveau d'aptitudes requis par les professionnels réalisant ce type de transfert ?

La préparation des infirmières généralistes à ce type de prise en soins est actuellement très limitée dans le référentiel de formation de 2009 tant en matière de contenus théoriques que d'opportunités de stage clinique dans les secteurs d'activité de soins critiques.

N'ayant pas été consulté, il est pourtant du rôle du Conseil National des Infirmier(e)s-Anesthésistes d'alerter sur les risques sécuritaires que ce projet pourrait induire pour les patients concernés et d'insister sur la nécessité de maintenir, au sein des équipages chargés de réaliser ces transports infirmiers inter hospitaliers de patients sédatisés/intubés/ventilés, un haut niveau de compétences spécifiques à ce type d'activité.